



TRANSFORMATIONS DU MONDE DU TRAVAIL ET DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE (APP-TMT)

Responsables de module

[Nicolas Pons-Vignon](#)

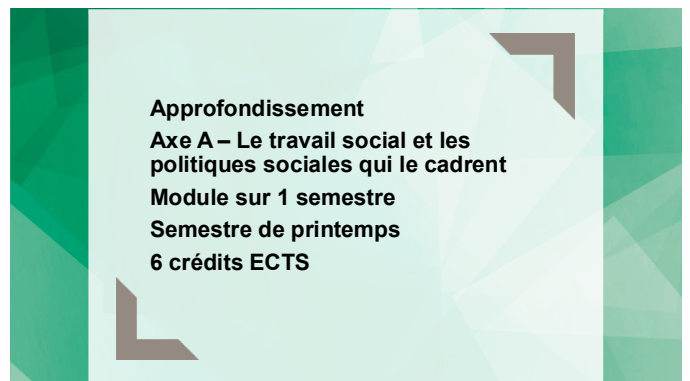
[Gregorio Avilés](#)

Organisation

Jour : mercredi toute la journée (une semaine sur deux – référez-vous au calendrier)

Horaire : 8h45-12h15 et 13h30-17h00

Lieu : HES-SO Master



Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Ce module s'intéresse à l'articulation entre les transformations du monde du travail et celles des systèmes de protection sociale.

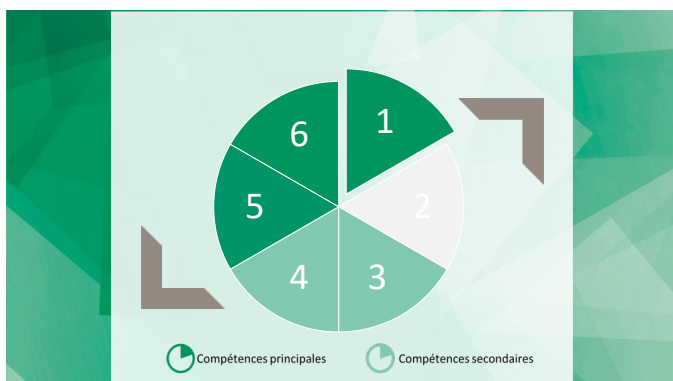
Nous analyserons les évolutions du capitalisme (mondialisation, tertiarisation, développement de la sous-traitance, révolution logistique, etc.), ses effets sur les relations d'emploi (de plus en plus atypiques), les conditions de travail et l'organisation syndicale, ainsi que sur les systèmes de protection sociale.

Si ces derniers visent à protéger les individus contre une série de risques, ils ont subi un certain nombre d'évolutions lors des dernières décennies, comme l'affaiblissement des droits sociaux et l'adoption d'approches de plus en plus conditionnelles, voire punitives.

Les transformations du travail ont aussi entraîné une aggravation du risque d'exclusion professionnelle et sociale. Face à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, l'Etat social a été réorienté vers l'activation. Ce nouveau paradigme combine le principe de la conditionnalité des prestations avec l'investissement d'importantes ressources publiques dans des programmes d'intégration et de renforcement de l'employabilité.

Dans quelle mesure le développement de l'insertion et d'un marché complémentaire de l'emploi, voire de l'économie sociale et solidaire, contribuent-ils à résoudre les problèmes de l'exclusion ou, au contraire, à diffuser la précarité ?

Face à ces évolutions et aux défis qu'elles posent, quel rôle les travailleurs et travailleuses sociaux·ales peuvent-ils et elles jouer ? Nous réfléchissons aux enjeux liés à l'évaluation des politiques d'intégration visant des publics vulnérables, à leurs impacts en termes de retour à l'emploi, mais aussi de qualité du travail et de qualité de vie.



Le module contribue au développement des compétences 1, 5, 6 et 3, 4 du profil de compétences MATS.

Au terme du module, les étudiant·es seront capables de :

- Comprendre et contextualiser les problématiques sociales liées aux évolutions économiques et de l'emploi, les analyser dans une perspective critique, identifier leurs enjeux pour les politiques sociales et concevoir des solutions innovantes.
- Communiquer et animer des discussions de manière documentée, claire et synthétique autour des thèmes abordés au cours du module en mobilisant des savoirs théoriques, scientifiques et tirés de la pratique.
- Contribuer au débat public en s'appuyant sur des éléments d'expertise scientifique et sociale afin de soutenir l'inclusion professionnelle et sociale de publics fragilisés, de renforcer les droits sociaux et les capacités d'agir individuelle et collective des personnes éprouvant des difficultés dans leur travail ou dans leur parcours d'insertion, tout en favorisant la recherche de solutions novatrices et participatives.

Ce module propose une approche innovante qui relie les thématiques des transformations de l'Etat social aux changements du marché du travail et de l'économie. Les compétences développées contribuent à la formation de diplômé·es à même de jouer un rôle d'interface entre les politiques sociales et les publics à qui elles sont destinées. En outre, elles favorisent la réflexion critique et constructive autour des adaptations et réformes qui peuvent permettre à l'Etat social et à la société civile de promouvoir les droits sociaux liés à l'emploi à la lumière des transformations en cours.

Modalités d'enseignement

Le cours se déroule en présence. Il recourt notamment aux modalités pédagogiques suivantes :

- Cours ex cathedra
- Travaux de groupe
- Présentations par les étudiant·es
- Séminaires (lecture et discussion de textes assignés)
- Conférences par des intervenant·es (experts académiques, professionnel·les du terrain)
- Mise à disposition de ressources et forum d'échanges (Moodle)

Langue principale d'enseignement : français pour l'enseignement ; les textes sur lesquels s'appuie le cours seront en anglais et en français. Il est donc important d'être prêt·e à lire régulièrement en anglais.



Exigences liées à la fréquentation du module : participation fortement recommandée aux séances du module ; il est attendu des étudiant·es une participation active aux travaux et présentations en groupe, ainsi qu'aux discussions en plénière.

Modalités d'évaluation et de validation

Ce module sera évalué de deux manières :

- Une présentation (individuelle ou de groupe, en fonction du nombre d'inscrit·e·s) et un document de synthèse (pondération : 30% de la note finale). Lors de chaque session, un groupe présente le(s) texte(s) distribués au préalable (ou autres matériaux d'étude) en le(s) synthétisant et en réfléchissant de manière critique à leur pertinence pour le travail social. Cette présentation se termine par une série de questions, dont le but est de stimuler une discussion collective autour du thème de la séance. Un document sera ensuite soumis aux coresponsables de module, il sera noté puis révisé en fonction de leurs commentaires afin d'être partagé avec l'ensemble des étudiant·e·s. Dans l'évaluation, une attention particulière sera portée à la capacité (1) de mettre en relation les documents avec le contexte du travail social et de ses usagers, (2) de présenter de manière claire les contributions principales du/des texte(s) et (3) de stimuler et de nourrir un débat avec le groupe. La note globale portera tant sur la présentation orale que sur le texte.
- Une évaluation sommative à la fin du semestre, qui prendra la forme d'un examen oral individuel de 20 minutes (pondération : 70% de la note finale). Chaque étudiant·e devra traiter une question à choisir parmi deux questions tirées au sort, avec un temps de préparation de 20 minutes avant le début de l'examen.

Barème

1-9pts	10-19pts	20-29pts	30-39pts	40-49pts	50-59pts	60-68pts	69-76pts	77-84pts	85-92pts	93-100pts
1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6

Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·e développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·es restent les seul·es auteur·es responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans le cadre du travail (individuel ou en groupe) de lecture, de synthèse et d'analyse critique d'un ou plusieurs textes, l'utilisation de l'IA générative n'est **pas autorisée**.

L'utilisation éventuelle de l'IA générative n'est autorisée que dans le but de créer des supports « attrayants » pour la présentation orale en classe (diapositives PowerPoint, images ou autres). Dans ce cas, l'utilisation de l'IA générative doit être mentionnée dans les documents produits.



Si la lecture du travail écrit conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, les responsable·s du module effectuent un examen approfondi. Selon leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, ils peuvent décider d'inviter l'étudiant·e ou le groupe d'étudiant·e.s à un entretien de 15 minutes visant à vérifier qu'il·s/elle·s maîtrise·nt les connaissances évaluées et est/sont bien l'auteur·e.s du travail soumis sans l'aide d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.
- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

En cas d'échec au module « Transformations du monde du travail et des systèmes de protection sociale », l'étudiant·e peut soit :

- a) Répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence.
- b) Répéter l'épreuve d'évaluation dans le cadre de la session d'examen complémentaire.
- c) Suivre un autre module du même type (APP).

En cas de double échec au module, l'étudiant·e est en échec définitif au module et doit le remplacer par un autre module du même type (APP).

Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·e est en échec définitif.

Prérequis

- Avoir validé le module
- Avoir suivi les modules : Politiques et actions sociales (conseillé) ; Organisations et projets en travail social (conseillé)
- Pas de prérequis
- Autres : ...

Remarques

Descriptif validé le 13.02.2026